

ANNEXE 1 : DISPOSITIONS FINANCIERES 2021/2022

I - FRAIS DE CHANGEMENT DE CLUBS

	<u>Euros</u>
. Joueurs/Joueuses : Vétérans, Séniors, Séniors Féminines, U20 (F), U19 (F), U18 (F)	80,00
. Joueurs/Joueuses : U6 (F) à U17 (F)	Gratuit
. CONDITIONS PARTICULIERES :	
- U20 quittant un Club en NON ACTIVITE SENIOR	Gratuit
- Reprise d'activité en catégorie U18 ou supérieure	15,00
- Joueur quittant un club en non-activité dans la catégorie d'âge et la catégorie immédiatement supérieure	15,00

II - FRAIS DE DOSSIERS

. Réserves, réclamation, demande d'évocation (compétitions régionales)	40,00
. Ouverture de Dossier par la C.R. Discipline – Minimum	20,00
. Frais de dossier devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire	100,00
. Opposition à Changement de Club	25,00
. Recours pour refus abusif de délivrance de l'Accord du club quitté dématérialisé	10,00
. Copie de Dossier et Envoi	30,00
. Permis de Conduire : Educateur manquant par Match	40,00
. Ouverture d'un dossier de Double Surclassement	20,00
. Frais d'envoi de formulaire de demande de licences supplémentaires (par tranche de 50 D.L)	10,00

III – AMENDES

. Défaut de transmission du changement de nom ou de siège social	20,00
. Défaut de déclaration de la non-activité	100,00
. Inscription sur la feuille de match d'une personne non licenciée	150,00
. Défaut du nombre minimum de dirigeant sur le banc de touche	20,00
. Défaut du nombre minimum de dirigeant sur le banc de touche (en situation de récidive)	50,00
. Club sanctionné de la perte du match par pénalité à la suite de réserves, réclamations et/ou d'évocations lors des deux dernières rencontres de compétitions officielles	200,00
. Demande d'autorisation d'organisation d'un match ou tournoi amical hors délais	60,00
. 1 ^{er} avertissement (compétitions régionales)	15,00
. 2 ^{ème} avertissement (compétitions régionales)	25,00
. 3 ^{ème} avertissement (compétitions régionales)	35,00
. Exclusion (compétitions régionales)	40,00
. Match joué sur terrain neutre par pénalité	110,00
. Arbitre manquant vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage (art.46.a) dernier alinéa Statut de l'Arbitrage)	60,00
. Modification de programmation ultérieure au délai de 15 jours précédant la date de la rencontre	30,00
. Club déclarant forfait à l'occasion d'une rencontre organisée par la Ligue	150,00
. Club déclarant forfait général en Compétition Régionale	200,00
. Club déclarant forfait à l'occasion du Plateau Régional d'Accession en Championnat Régional	200,00
. Club refusant l'accession et/ou la participation en Championnat Régional	200,00
. Défaut d'engagement en Coupe Gambardella pour les clubs Régionaux Seniors	150,00
. Infraction aux dispositions des « Couleurs des Equipes » des championnats régionaux	30,00
. Absence de ballon mené par les clubs sur un terrain neutre lors d'une rencontre	50,00
. Absence injustifiée de l'éducateur désigné sur le banc de touche	40,00
. Absence de paiement des indemnités et frais de déplacement des Officiels par le club visité	30,00

IV – PRIX DE VENTE AUX CLUBS DES LICENCES-ASSURANCE

. Vétéran, Séniors, Séniors Féminine, U20 (F), U19 (F), U18 (F)	23,50
. U17 (F) à U14 (F)	18,50
. U13 (F) à U10 (F)	15,50
. U9 (F) à U6 (F)	12,00
. Foot Loisir	11,50
. Dirigeant(e)s, Animateur, Educateur Fédéral	19,50
. Volontaires	18,00
. Technique Régionale	61,50



V - FIXATION DU DROIT D'ENGAGEMENT POUR LES EPREUVES DE LIGUE

. Clubs de Régional 1 et Régional 2	185,00
. Clubs de Régional 1 Féminine et Régional 1 Futsal	155,00
. Clubs participant aux Championnats de Ligue Jeunes toutes Catégories	80,00
. Clubs de « Beach-soccer »	50,00

VI - COTISATION REGIONALE LIGUE

. Clubs de L1	800,00
. Clubs de L2	600,00
. Clubs de National 1, D1 Féminine	450,00
. Clubs de National 2 et National 3, D1 et D2 Futsal, C.N Foot Entreprise, D2 Féminine	350,00
. Clubs de Régional 1 & Régional 2, Régional 1 & Régional 2 Jeunes, Régional 1 Féminine, Régional 1 Futsal	230,00
. Clubs de D1 & D2 Seniors, et Foot Entreprise	150,00
. Tous les autres Clubs de Districts (sauf Beach-Soccer)	70,00
. Clubs nouveaux pour les 2 premières Saisons	30,00

VII - FOND DE GARANTIE MUTUALISÉ (plafonné à 20.000 €)

. Cotisation par Club	30,00
-----------------------	-------

